

Délibération 2022 / 11-01

L'an deux mil vingt-deux le lundi 28 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-Jacques BORD, Didier LASSÉCHÈRE, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Étaient excusés : Mrs Christian FAUGERON (Procuration à Claudine DAURY-NEYRET), Jacques FAURE (Procuration à Mme France-Noëlle GIMENEZ), Anthony BUYS (Procuration à Monsieur Raymond RABETEAU), Arnaud PICOUT.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY-NEYRET.

* * * * *

LOCATION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION ÉMILE A UNE VACHE
Appartement au premier étage gauche de la Mairie

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues que l'appartement de quatre pièces situées au premier étage gauche du bâtiment de la Mairie a été occupé par l'association « Émile a une vache » par périodes d'un an successives, de 2004 à 2022,
- **propose** de renouveler ce bail pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de louer l'appartement de quatre pièces situées au premier étage gauche du bâtiment de la Mairie à l'association « Émile a une vache »,
- **fixe** les conditions d'occupation comme suit :

- Bail précaire, non renouvelable par tacite reconduction
- Période de location : 3 ans, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025
- Montant du loyer : 100,00 € par mois, payable le 1^{er} de chaque mois
- Charges à régler en sus du loyer : néant

Un compteur d'eau sera installé et sera facturé à l'association susnommée.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, le 28 novembre 2022.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

